



LETTRE OUVERTE

A Brive, le vendredi 18 juin 2021

Madame la directrice départementale des Finances Publiques de la Corrèze,

Lors de votre arrivée, au cours de notre entrevue, nous vous avons demandé de tenir des réunions avec les organisations syndicales et de tenir à notre disposition les éléments pour établir les mouvements de mutation. Vous nous avez aimablement répondu qu'il ne fallait pas compter sur vous pour faire des CAP locales.

Nous vous avons donc demandé comment s'assurer que les règles d'ancienneté et de priorité soient respectées dans l'attribution des postes et que le mouvement local se déroule dans des conditions normales. Ce à quoi vous avez répondu qu'il fallait vous faire confiance.

La crise sanitaire, après deux années d'application des nouvelles règles de gestion, ne peut et ne doit pas servir d'excuse ou de prétexte. Notre organisation syndicale considère que cela exprime une volonté manifeste de cette direction de ne pas informer les agents et en l'occurrence de ne pas respecter le devoir d'information pourtant prévu par loi.

Nous prenons acte que la direction départementale de la Corrèze a décidé unilatéralement de ne publier la priorité exercée ni l'ordre du vœu obtenu ne nous permettant pas de faire modifier ce mouvement en cas d'erreur ou du non respect des règles.

Nous considérons comme inadmissible que les agents de ce département, soient discriminés sur les mutations locales, sur un acte de gestion qui les impacte autant. Certains, découvrent leur affectation actuelle au gré des questions posées, puisque non notifiée ou publiée. Nous vous rappelons qu'il s'agit de décisions administratives soumises à un certain formalisme et susceptibles de faire l'objet de recours.

Au vu de tous ces éléments, nous vous demandons, Madame la Directrice, de republier rapidement ces mouvements en l'enrichissant des informations demandées.

Nous vous sollicitons de nouveau pour que lors des prochains mouvements locaux :

- Soit mise à la disposition des représentants du personnel la liste des agents avec leur grade, leur échelon et leur date de prise de rang, au 1^{er} janvier. Seule cette liste peut nous permettre de vérifier la désignation des agents lors des suppressions de postes ou de transfert de mission
- Soient portés à la connaissance des agents, les vacances de poste au 1^{ER} septembre avant l'élaboration des vœux
- Soient portés à la connaissance des agents les vacances de postes après mouvements afin de s'assurer que l'ensemble des vacances de postes ont été proposés aux titulaires avant d'être proposé éventuellement aux contractuels ou aux stagiaires.
- Soit portés à la connaissance des agents, le tableau de classement des demandes au niveau local
- Soit élaboré un tableau de mutation avec toutes les informations permettant aux agents de vérifier le mouvement

Cette lettre ouverte n'a pas seulement pour but de vous rappeler les risques de contestations juridiques pour défaut d'information, elle a aussi pour but de rappeler qu'à l'annonce du Nouveau Réseau de Proximité, les agents sont inquiets et demandent de la transparence.

Vous ne pouvez pas ignorer que certains directeurs, publient, sans rechigner les éléments que nous peinons à obtenir en Corrèze.

Aux discours promettant un dialogue social apaisé, nous préférons les actes concrets.

La section CGT Finances Publiques de la Corrèze